

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/013428**
n°de gestion : **1997B03172**
n°SIREN : **414 419 879 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 15/07/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCAGEST (SOCIETE DE COMPTABILITE AUDIT ET GESTION) société à responsabilité limitée

3 impasse de Ponterle 69290 Craponne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

03/8/14 75920

196004

15 JUL. 2003

REQUETE CONJOINTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON			
- 9 JUL. 2003			
SP	CB	CCP	EM

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon

Le soussigné : **Monsieur Xavier BOUSQUET**
Demeurant : Chemin de la Beffe Dardilly 69

Agissant au nom et pour le compte, en sa qualité de **Gérant de :**

- SARL SOCAGEST, Société A Responsabilité Limitée au capital de 7622 € dont le siège social est à Craponne (69290), 3 Impasse de Ponterle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 414419879

Et

Le soussigné : **Monsieur Roland DAMERON**
Demeurant : Impasse de l'Aigues de Ribbes, Tassin la Demi Lune 69160.

Agissant au nom et pour le compte, en sa responsabilité de **Gérant de :**

- SARL COFORGEST, Société A Responsabilité Limitée au capital de 7622 € dont le siège social est à Craponne (69290), 3 Impasse de Ponterle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 383 206 091.

Ont l'honneur de vous exposer :

- Que la société SOCAGEST est régie par les dispositions de la Loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.
- Que la société SOCAGEST se propose d'absorber par voie de fusion la société COFORGEST.
- Qu'ainsi la société COFORGEST apporterait à la société SOCAGEST la totalité de son actif contre la prise en charge de son passif.
- Que l'apport de la société COFORGEST à la société SOCAGEST doit être soumis à l'appréciation du commissaire aux apports conformément aux dispositions de l'article L225-147 du nouveau Code de Commerce.

C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner la **SARL CAUDIREX**, représentée par **Monsieur René CHETAIL**, demeurant professionnellement à Craponne (69290), 5 Avenue Edouard Millaud, en qualité de Commissaire aux Apports chargé de vérifier que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L225-147 du nouveau Code de Commerce.

Et, vous ferez justice.

FAIT A CRAPONNE,
ET LE 8 JUILLET 2003.

0319 100 118

60,80 €

